

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index
- Title on header taken from:
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
					✓						

ANNALES DU T.-S. ROSAIRE



JÉRUSALEM

LÉGENDE

1. Basilique du T. S. Sépulture. La grande Coupole, surmontée aujourd'hui d'une croix dorée, couvre le saint Edicule qui renferme le Tombeau de N. S. J.-C.

2. La Voie Douloureuse, qui s'étend du Prétoire de Pilate, au sommet du Calvaire, dans la Basilique du T. S. Sépulture.

3. Arc de l'Ecce-Homo, au Sanctuaire du Couronnement d'Épines.

4. Le Prétoire de Pilate, converti en caserne Turque.

5. Eglise de sainte Anne, près de la Piscine Probatique.

6. Mosquée d'O.nar, sur l'emplacement du Temple de Jérusalem.

7. Emplacement de la maison du grand prêtre Anne, occupé par les Religieuses Arméniennes Schismatiques.

8. Mosquée El Aksa, l'ancienne Basilique de la Présentation.

9. La tour de David, formant la partie N. de la forteresse Jébuséenne.

10. Les Murailles de la Ville Sainte.

11. Emplacement de la Maison de Caïphe, occupé par les Arméniens Schismatiques.

12. Le T. S. Cénacle, converti en Mosquée Turque !

13. Le Tombeau de la Sainte Vierge, dans la Vallée de Josaphat.

14. La Porte Dorée, dans la partie orientale de l'ancienne enceinte du Temple.

15. Porte de saint Etienne, appelée au temps d'Israël Porte des Troapeaux. C'est par cette Porte qu'on descend dans la Vallée de Josaphat.

16. Le Mont Sion, actuellement en dehors de l'enceinte des murs.

17. Jardin de Gethsémani, confusément reproduit dans la gravure.

18. Vallée d'Hennom, ou de la Géhenne, dont on ne voit pas ici toute la profondeur.

19. Vallée de Josaphat, entre Jérusalem à l'occident et le Mont des Oliviers, à l'orient.

20. Voie de la Captivité, parcourue par N. S. la nuit du Jeudi au Vendredi Saint.

LES ANNALES DU T.-S. ROSAIRE

Publication Mensuelle, rédigée en Collaboration

NEUVIÈME NUMÉRO.—SEPTEMBRE 1892.

I

La Vierge Marie Reine du T.-S. Rosaire

Son Immaculée Conception.—Définition Dogmatique.

Mais, comme toutes les choses qui appartiennent au culte sont unies par un lien intime avec leur objet, et comme elles ne peuvent demeurer fixes et stables si cet objet est lui-même incertain et douteux ; pour cette raison, nos Prédécesseurs, les Pontifes Romains, appliqués à développer le Culte de la Conception, ont employé tous leurs efforts à expliquer et à inculquer son objet et sa doctrine. En effet, ils ont clairement et manifestement enseigné que c'est de la Conception de la Vierge qu'on célèbre la Fête ; et ils ont proscrit comme fausse et absolument contraire à l'esprit de l'Eglise, l'opinion de ceux qui soutenaient et affirmaient que ce n'était pas la Conception même, mais la sanctification de la Vierge que l'Eglise honorait. Ils ont jugé ne pas devoir être moins sévères envers ceux qui, pour ébranler la doctrine de l'Immaculée Conception de la Vierge, imaginant un intervalle entre un premier

et un second instant de la Conception, prétendaient qu'en effet on célébrait la Conception, mais non pas dans son premier instant et son premier moment. En effet nos Prédécesseurs ont cru devoir soutenir et défendre avec tout le zèle possible et la Fête de la Conception de la Bienheureuse Vierge, et la Conception dans son premier instant, comme étant le véritable objet du Culte. De là ces paroles décisives de notre Prédécesseur Alexandre VII., par lesquelles il a fait connaître le véritable sentiment de l'Eglise, quand il dit : " Elle est certainement ancienne, la piété des fidèles de Jésus-Christ envers sa Bienheureuse Mère, la Vierge Marie, qui croient que son âme, dès le premier instant de sa création et de son infusion dans le corps, fut, par un privilège et une grâce spéciale de Dieu, en vue des mérites de Jésus-Christ, son Fils, Rédempteur du genre humain, conservée pure de la tache du péché originel, et qui célèbrent, en ce sens, d'une manière solennelle, la Fête de sa Conception. "

Nos Prédécesseurs eurent surtout à cœur d'employer tous leurs soins, toute leur attention, et tous leurs efforts pour conserver dans toute son intégrité la doctrine de l'Immaculée Conception de la Mère de Dieu. Car, non-seulement ils n'ont jamais souffert que cette doctrine fut censurée et méprisée par qui que ce fût et d'aucune manière, mais ils ont été bien plus loin, en déclarant très-nettement et à plusieurs reprises que la doctrine que nous professons relativement à l'Immaculée Conception était entièrement d'accord avec le culte de l'Eglise, qu'elle devait être considérée avec raison comme telle, et comme l'an-

cienne et presque universelle doctrine que l'Eglise Romaine s'est chargée de maintenir et défendre et qui est tout à fait digne d'être employée dans la sacrée liturgie elle-même et dans les prières solennelles. Ce n'est pas tout : pour que la doctrine de l'Immaculée Conception de la sainte Vierge demeurât intacte et inviolable, ils défendirent très-sévèrement de soutenir, soit en public, soit en particulier, l'opinion contraire, et en lui faisant, pour ainsi dire, des blessures multipliées, ils voulurent la détruire entièrement. Pour que ces déclarations réitérées et si claires eussent leur plein effet, ils ajoutèrent une sanction que nous retrouvons avec tout ce qui précède, dans ces paroles de notre glorieux Prédécesseur, Alexandre VII : " Considérant que la sainte Eglise Romaine célèbre solennellement la Fête de la Conception Immaculée de Marie toujours Vierge, et qu'elle a composé autrefois en son honneur un Office propre et spécial dû à la pieuse et louable institution de notre Prédécesseur Sixte IV., et voulant, à l'exemple de nos Prédécesseurs, les Pontifes Romains, favoriser cette pieuse dévotion, cette fête et ce culte ainsi réglés et auxquels depuis leur institution aucun changement n'a été apporté dans l'Eglise Romaine ; voulant, en outre, protéger cette piété et cette manière spéciale d'honorer et de glorifier la très-sainte Vierge Marie, préservée du péché originel par la grâce prévénante du Saint-Esprit, et désirant conserver dans le troupeau de Jésus-Christ l'unité de l'esprit dans le lien de la paix, en apaisant les disputes et les querelles et en éloignant les scandales ; à l'instance et aux prières des évêques

sus mentionnés et de leurs chapitres, du roi Philippe et de ses royaumes, instances et prières qui nous ont été présentées, nous renouvelons les constitutions et les décrets portés par les Papes, nos Prédécesseurs, et particulièrement par Sixte IV, Paul V et Grégoire XV, en faveur de la doctrine qui soutient que l'âme de la Bienheureuse Vierge Marie, dans sa création et dans son infusion dans le corps de cette Vierge, a reçu la grâce du Saint-Esprit et a été préservée du péché originel, et en faveur de la fête et du culte de la Conception de la Vierge, Mère de Dieu, tels qu'ils ont été établis, conformément à cette pieuse doctrine, comme nous l'avons déjà dit plus haut, et nous ordonnons que l'on garde les dites constitutions et décrets sous les peines et les censures qui y sont spécifiées.

Et, en outre, s'il s'en trouve qui continuent d'interpréter les constitutions et les décrets ci-dessus, de manière qu'ils ne soient pas favorables au sentiment en question et à la fête et au culte dont il est le fondement, ou qui oseraient soulever des disputes sur ce même sentiment, cette fête ou ce culte, soit en les combattant d'une manière directe ou indirecte, ou sous un prétexte quelconque, même sous celui d'examiner la définibilité, de commenter ou d'interpréter l'Écriture Sainte, ou les saints Pères ou les Docteurs : enfin, tous ceux qui, n'importe sous quel autre prétexte et à quelle autre occasion, par écrit ou de vive voix, oseraient parler, prêcher, exposer, discuter, en précisant ou en affirmant quelque chose de contraire, soit en opposant des arguments qui seraient laissés sans

solution, où en traitant d'une manière quelconque, que nous ne pouvons imaginer en ce moment : pour tous ceux-là, outre les peines et censures contenues dans les constitutions de Sixte IV, auxquelles nous voulons qu'ils soient soumis et nous les soumettons par les présentes, nous voulons encore que, par le même fait et sans autre déclaration, ils soient privés de la faculté de prêcher, de faire des leçons publiques ou d'enseigner et d'interpréter, ainsi que de toute voix active et passive dans les élections quelconques, et, en outre, que sans autre déclaration, ils encourent par le fait même les peines perpétuelles d'inhabilité à prêcher, à faire des leçons publiques, à enseigner et interpréter, desquelles peines ils ne pourront être absous ou dispensés que par Nous-même ou nos Successeurs, les Pontifes Romains, et nous voulons aussi qu'ils soient pareillement soumis aux autres peines qui doivent être infligées par Nous et les mêmes Pontifes Romains, nos Successeurs, comme nous les soumettons par les présentes, renouvelant les constitutions et les décrets susmentionnés de Paul V et de Grégoire XV.

Et quant aux livres dans lesquels le sentiment en question, ainsi que la fête ou le culte qui l'ont pour fondement, est révoqué en doute, ou dans lesquels on arrait écrit ou on lirait quoi que ce fût, ainsi qu'il est dit plus haut, contre lui, ou qui renferment des propositions, des discours, des traités et des discussions qui le combattent ; s'ils ont été publiés après le décret de Paul V ou s'ils venaient à être publiés à l'avenir d'une manière quelconque, nous les défendons sous

les peines et les censures contenues dans l'Index des livres prohibés, et nous voulons et ordonnons que, par le fait même et sans nouvelle déclaration, ils soient considérés comme expressément défendus. ”

II

Les Sanctuaires du T. S. Rosaire

La Santa Casa.

Avant de quitter la Basilique et son délicieux Sanctuaire, nous fûmes témoin d'un spectacle qui nous toucha profondément. On sait qu'une large marche, en marbre blanc entoure, à l'extérieur, toute la *Santa-Casa*. Nous y avions déjà remarqué, mais sans en comprendre la cause, comme deux sillons creusés dans ce cordon de marbre et à une profondeur très-sensible. Une pauvre femme nous en donna le sens. Elle commença par se mettre à deux genoux sur cette froide et dure pierre, près de la porte, du côté de l'Épître ; puis elle s'avança lentement sur ses deux genoux, et dans une attitude si recueillie, avec un sentiment de foi et de componction si visible, que nous en fûmes ému jusqu'aux larmes. Elle fit ainsi tout le tour de la *Santa-Casa* !

Heureux pauvres, disions-nous en nous-même, qui savent ainsi honorer la Pauvreté du Divin Pauvre qui autrefois habita cette maison très-pauvre ! Nous pensions, dans notre simplicité, que cet acte de pénitence était spécial aux seuls déshérités de la fortune, lorsqu'une Dame, portant de riches vêtements,

se mit à genoux, à son tour, près de la même porte, et se traîna, derrière sa devancière, la femme pauvre, avec la même recueillement et la même ferveur. Ce sont donc les nombreux pèlerins qui ont creusé, avec leurs genoux nus, ces deux sillons dans le marbre et qui lèguent ainsi à la postérité cette marque si saisissante de leur foi, de leur espérance et de leur amour. (1)

Affluence des Pèlerins.—*Les Communions à la Santa-Casa.*—Les pèlerins affluent à la *Santa-Casa*, de l'Italie entière et de toutes les parties du monde. Il serait difficile d'en dire le nombre. Leur affluence est plus grand aux deux mois de Mai et de Septembre. Ce sont nos Pères Capucins qui préparent les hosties pour la sainte communion. Vers la fin du siècle dernier, ils comptèrent, une année, au mois de Mai, cinquante mille communions, et plus de soixante mille au mois de Septembre. Dans les temps plus rapprochés de nous, la statistique de 1863 donna en moyenne de quatre à cinq cents communions, chaque jour, à l'autel du Très-Saint Sacrement ; et à la *Santa Casa*, de cent cinquante à deux cents. Le 31 mai, nous l'avons déjà vu plus haut, cinq mille personnes communierent au seul autel de l'Annonciation. Cette même année 1863 quarante mille hosties furent distribuées dans la première quinzaine de Septembre !

Le Pèlerinage des dix-mille. — La bataille de Lépante est restée un événement mémorable dans les Annales de l'Eglise. Pie V, avait ordonné des prières

(1) Ce gradin, en effet, a été renouvelé déjà plusieurs fois : tout récemment en 1874, on a dû renouveler la partie qui correspond à la porte du *Santo-Camino* : elle était complètement usée !

à la *Santa Casa* : on les continua jusqu'au jour de la victoire. C'est à cette occasion, comme on le sait que ce saint Pontife fit insérer la grande invocation : *Auxilium Christianorum*, dans les Litanies de Notre-Dame de Lorette. Don Juan d'Autriche, le héros de cette victoire se rendit à Lorette, entouré de ses officiers et suivi de ses soldats, pour remercier la Vierge Marie. *Dix mille* chrétiens, affranchis de l'horrible esclavage des Turcs, déposèrent sur son autel, les chaînes qu'elle venait de faire tomber de leurs mains et dont le fer a servi depuis à forger les grilles qui ferment les chapelles de la Basilique !

Nous ne voulons point quitter la *Sainte Maison* et le petit coin de terre qu'elle a choisi pour y faire sa demeure, sans redire aux nombreux Tertiaires tous enfants de saint-François, qui liront ces lignes, une circonstance toute pleine de consolation. Nous avons fait une recherche exacte de tous les Sanctuaires de l'Ordre Séraphique dans les seules Marches d'Ancône, et nous en avons trouvé plus de *vingt*. Oui, dans cette petite terre du Picenum, qui n'est peut-être pas grande comme un seul de nos Diocèses au Canada, plus de *Vingt Saints et Bienheureux* de l'Ordre séraphique ont eu leur *naissance au ciel*, c'est-à-dire qu'ils sont morts là, dans cette terre encore toute travaillée de leurs miracles !

Il semble que ce soit un fait unique dans les annales des Ordres Religieux, que les enfants d'une même famille, puissent, en quelques heures, visiter successivement, l'un après l'autre tant de sanctuaires, où reposent les corps, *la plupart* exempts de corrup-

tion, de ceux et de celles que l'Eglise permet, dans la même Famille, d'honorer d'un Culte public.

Vraiment on dirait que tous ces aimables Saints sont allés là tout exprès, pour former une Couronne autour du Céleste Sanctuaire ! Quelle gloire pour l'Ordre de Saint-François et quelle consolation pour ses Enfants !

Avant de quitter définitivement la Sainte Maison de Lorette nous éprouvons les sentiments du pieux Auteur du beau Livre qui nous a servi de guide dans cette description de notre délicieux Sanctuaire. Oui, à mesure qu'on l'étudie davantage, on y trouve de nouveaux sujets de l'aimer et de s'y plaire.

Les Sanctuaires de Marie partagent avec Marie elle-même ce privilège qu'elle a reçu de Dieu dont elle est la plus parfaite image : plus on les fréquente et plus ils nous deviennent chers. C'est l'aveu spontané qui tombe des lèvres de tous les Pèlerins. Le cœur s'y attache d'autant plus qu'il les connaît mieux et pénètre plus intimement leurs mystères...

Que le pieux Lecteur nous permette donc de jeter encore un regard sur cet admirable revêtement de marbre qui enveloppe et protège la *Sainte Maison*. Non, nous l'avons déjà dit ailleurs, la sculpture moderne n'a rien produit d'aussi parfait. Nous avons là, de nouveau, devant nos yeux ravis, cette incomparable *Annonciation* de marbre que le célèbre Vasari admirait en ces termes : " Le Sansovino y a représenté l'Annonciation avec une grâce si parfaite qu'on ne pouvait rien voir de plus beau. La Vierge écoute avec la plus grande attention ce salut : l'Ange

est à genoux ; on ne le croirait pas en marbre, il est vraiment tout céleste, et on dirait que de sa bouche sort l'*Ave Maria*. L'Archange est accompagné de deux autres anges en plein relief : l'un marche derrière lui, l'autre semble voler. Deux autres se tiennent derrière la Maison, et ciselés avec tant d'art qu'on les dirait vivants et planant dans les airs. Sur un nuage qui semble ne plus tenir au marbre, un groupe de petits anges se tiennent au-dessous de Dieu le Père qui envoie le Saint-Esprit dans un rayon de marbre. Ce rayon part de sa bouche : il est entièrement détaché du fond, et paraît tout naturel, ainsi que la colombe, symbole du Saint-Esprit, qui repose sur lui. On ne saurait exprimer la beauté ni la finesse du travail d'un vase de fleurs, où le sculpteur a déployé toute la grâce de son ciseau, ainsi que dans les ailes des Anges, leurs cheveux, l'expression de leurs visages, et les draperies de leurs vêtements. En un mot, il a jeté tant de perfection sur toute cette œuvre céleste qu'on ne saurait jamais l'en louer assez dignement. Et vraiment ce lieu sacré, propre Maison de la Mère de Dieu, habitée par son divin Fils ne pouvait recevoir un plus bel ornement ni une plus riche décoration que cette architecture du Bramante et ces sculptures de Sansovino. ”

Pénétrons maintenant une dernière fois aussi dans l'intérieur de la Maison Sainte, et prosternés devant l'Autel de Marie, disons avec la sainte Eglise :

Oraison.—O Dieu qui avez miséricordieusement consacré la Maison de la Bienheureuse Vierge Marie par le mystère du Verbe Incarné et qui l'avez admi-

ablement placée dans le sein de votre Eglise : faites que nous aussi, entièrement séparés des tabernacles des pécheurs, nous devenions dignes d'être les habitants de votre sainte Maison. Par le même Jésus-Christ, Notre Seigneur. Amen.

Notre Pèlerinage à la Santa Casa est terminé : nous retournons à la blanche Cité de Nazareth.

FIN.

III

Reliques Insignes

La sainte Robe de Trèves

“ Le monde entier connaît aujourd'hui le pèlerinage de Trèves, ville de la Prusse Rhénane, où l'on conserve précieusement un des Vêtements de Notre Seigneur, son vêtement extérieur, la sainte Robe. La dernière exposition vient d'offrir au monde, par l'immense concours des pèlerins, un spectacle sans précédent dans les annales de l'Eglise.

Comme pour le vêtement intérieur de notre divin maître, la sainte Tunique d'Argenteuil, l'âme chrétienne est avide d'apprendre comment cette précieuse Relique a été conservée dans les premiers siècles, et comment ensuite elle a passé à travers la suite des âges pour arriver ainsi jusqu'à nous.

M. Rohault, qui résume ce qu'en disent les auteurs qu'il a consultés, en parle ainsi à la page 252 de son grand ouvrage sur les Instruments de la Passion : “ Sainte Hélène envoya la Robe de notre Seigneur à Agritius, évêque de Trèves, qui était alors un des

premières villes de l'Empire, capitale des Gaules, résidence des empereurs d'Occident jusqu'à la fin du IVe siècle, et patrie de l'Impératrice qui la gratifia de ce riche cadeau, en y ajoutant d'autres reliques de la Passion. Il est probable qu'elle fut conservée à Jérusalem pendant les trois premiers siècles jusqu'au moment de l'invention de la Vraie Croix et offerte alors à sainte Hélène qui put en donner un grand prix."

Privés de toute donnée positive, les écrivains ne peuvent faire sur ce point que des conjectures plus ou moins probables. Toutefois la tradition et les documents écrits qui malheureusement ne remontent pas beaucoup avant le XIIe siècle, mais rappellent d'antiques traditions, sont d'accord sur l'authenticité de la sainte Relique.

Invention de la sainte Robe.—La sainte *Robe* fut découverte dans l'église cathédrale de Trèves en 1196. Or, voici textuellement comment l'écrivain Brower, dans les annales de Trèves rapporte cette précieuse découverte : " L'année 1196 a été surtout remarquable par la découverte de l'incomparable trésor de la Robe de Jésus-Christ. Antérieurement elle avait été cachée avec des reliques vénérables de saints dans les souterrains de la cathédrale, au milieu et entre les deux tours, dans un autel dédié à saint Nicolas, et les personnes qui vivaient alors n'avaient plus aucune connaissance de la place où elle se trouvait. L'archevêque Jean, à l'occasion de l'embellissement de la cathédrale, de l'élévation de nouveaux autels, abattant de vieilles murailles et en construisant de

neuves, ouvrant des reliquaires et des châsses et découvrant une multitude de différents objets cachés, tomba sur le vêtement si précieux de Jésus-Christ qu'il reconnut à des signes évidents. Il le montra publiquement au peuple, le 1er mai (1196) fête des Apôtres, Philippe et Jacques, aux applaudissements de toute la ville. Ensuite, au milieu de l'émotion extraordinaire des assistants, il renferma de nouveau la Robe du Sauveur, avec d'autres précieuses reliques de saints dans le maître-autel tout nouvellement bâti et dédié à saint Pierre.

La sainte Robe devait rester enfermée sous le maître-autel de la cathédrale, après sa découverte et son exposition, comme elle l'avait été avant sous l'autel de saint Nicolas, moins pour en être retirée et exposée de temps en temps, que pour suivre l'antique usage de l'Eglise, de mettre de saintes reliques sous les autels où l'on offrait le saint sacrifice de la messe. Ainsi la sainte Robe resta de nouveau renfermée pendant plus de *trois cents ans*, sans qu'on l'exposât jamais à la vénération des fidèles. Nous voyons ici un effet de l'ancien usage qui régnait dans toute l'Eglise d'occident, où, à cause du grand respect que l'on portait aux reliques, on ne les retirait jamais de l'intérieur de l'autel. Même après l'exposition solennelle dont nous avons parlé plus haut, alors que tous les fidèles du diocèse de Trèves savaient que la sainte Robe se trouvait dans la cathédrale elle ne fut pas montrée pendant *trois cents seize ans*, ce qui nous explique comment il a pu se faire qu'à des époques de troubles et de désordre et où la conservation

de la sainte Robe dans la cathédrale était peu connue, on n'aït pas exposé une seule fois cette *sainte Relique* comme nous le savons par l'histoire de la ville de Trèves.

Et même à l'époque où nous sommes arrivés, *trois cents seize ans* après la première exposition, peut-être bien des années se seraient écoulées avant de voir une nouvelle exposition, si l'empereur Maximilien Ier, par ses désirs et ses demandes réitérées n'était enfin parvenu à engager l'Electeur, Richard de Greiffenklaię à montrer cette *sainte Relique*, pour ranimer la foi et la piété dans le cœur des Fidèles. Cette exposition solennelle eut lieu à Trèves l'an 1512. Maximilien Ier avait ordonné pour cette année 1512, la convocation d'une diète qui devait s'ouvrir dans la ville de Trèves, après la fête de Pâques. Au commencement du carême, l'empereur se mit en marche de Wurtzbourg pour aller à Metz par la Lorraine, et de là pendant la semaine sainte, accompagné d'une longue suite de princes et de ducs, il se rendit à Trèves, où il fut reçu avec les plus grands honneurs. Jamais Trèves n'avait vu dans ses murs un si grand cortège de princes et de seigneurs : jamais elle n'avait été témoin de tant de pompe et de magnificence.

Avant l'arrivée de tous ces princes, l'empereur pendant la semaine sainte, suivait les mouvements de sa dévotion, et dans ces jours, il se trouvait fréquemment avec Richard. Dans un entretien avec l'Archevêque, il lui déclara que depuis longtemps il savait, par la tradition générale et par *de vieux écrits*

qu'à Trèves on conservait la Robe de Notre Seigneur Jésus-Christ, qu'il désirait beaucoup que cette *sainte Relique* fut montrée aux fidèles, parce qu'une exposition de cette Robe non-seulement réveillerait l'antique piété des chrétiens qui sommeillait et se mourait dans beaucoup de cœurs mais augmenterait encore l'honneur de Dieu parmi les hommes.

Ce désir si inattendu de l'empereur embarrassa d'abord fortement l'Electeur : car, quoique cette demande ne fut point dictée par une curiosité purement humaine, et quelque désireux qu'eut été l'Electeur de satisfaire le pieux empereur sur ce point, l'usage consacré par ses prédécesseurs semblait s'opposer à l'exposition de la sainte Robe. Elle était restée *intacte* et renfermée pendant plus de trois cents ans, et avec les siècles s'étaient transmises envers elle une si grande vénération et une crainte si respectueuse, que jamais aucun archevêque n'avait seulement eu la pensée de l'exposer publiquement.

C'est pourquoi Richard chercha à éluder la demande de l'empereur en lui exposant les motifs pour lesquels il croyait ne pouvoir y satisfaire. Il lui dit que ce *saint vêtement* était en effet déposé à Trèves depuis plus de onze siècles et que jamais pendant tout ce temps, il n'avait été publiquement montré, une seule fois exceptée, lorsque l'archevêque Jean Ier, guidé comme par la Providence divine le découvrit et l'exposa alors à la vénération du peuple. Il lui rappela que dans les temps passés, on avait essayé d'ouvrir la boîte qui le renfermait ; mais, que Dieu ayant donné des signes visibles de désapprobation, on se retira

saisi d'une sainte frayeur qui se transmet à travers tous les siècles et que c'était pour cela que les archevêques n'avaient jamais cru devoir la montrer au peuple.

Ces motifs et d'autres semblables ne firent point désister l'empereur de son dessein. L'Electeur convoqua alors son Chapitre pour lui demander conseil sur ce qu'il y avait à faire. Le Chapitre donna son avis et répondit que puisque l'empereur souhaitait si ardemment l'exposition du *Vêtement* du Sauveur, il fallait se rendre à son désir.

IV

FAVEURS OBTENUES.

Un de nos dévoués confrères nous adresse la relation d'une faveur obtenue, il y a deux ans, au Sanctuaire du Cap : nous nous faisons un devoir de la publier textuellement. Les pieux Lecteurs des Annales verront par cette *faveur*, comme par toutes les autres qui se succèdent très-nombreuses, surtout cette présente année où les Pèlerinages se multiplient, amenant des Pèlerins pleins de piété, la plupart ayant été préparés à leur pèlerinage par un fervent Triduum dans leurs Paroisses respectives, qu'Elle ne se laisse jamais vaincre en générosité Celle que nous appelons avec la sainte *Eglise : le Salut des Infirmes : la Consolatrice des Affligés : le Secours des Chrétiens : la Mère de miséricorde : la très-puissante et très-douce Reine du T-S. Rosaire !

“ Un ¹ rodige opéré par l'intercession de N. D. du très-saint Rosaire,

AU CAP DE LA MAGDELEINE.

A Champlain, il y a deux ans, une petite fille (Marie-Anne Charette) âgée de huit ans, avait une forte attaque d'épilepsie. Cette pénible maladie minait les forces et l'intelligence de cette enfant déjà depuis plusieurs années. Elle avait des attaques fréquentes surtout dans les derniers six mois qui précédèrent sa guérison. Je fus plusieurs fois témoin de ses spasmes, de ses tremblements et de ses vives douleurs. Elle faisait pitié à voir. Son médecin ne savait qu'en dire.

Vers le milieu de l'année 1890, j'avais organisé un Pèlerinage à N.-D. du T.-S. Rosaire du Cap de la Magdeleine. J'invitai la mère de la petite malade, bonne mère chrétienne, remplie de foi et de confiance envers la très-sainte Vierge Marie, à venir à ce Pèlerinage et à amener avec elle son enfant, malgré qu'elle fût tombée la veille encore de sa terrible maladie.

Elles y assistèrent toutes deux, et prièrent avec confiance et ferveur. Les prières d'une mère affligée et de l'enfant sont si puissantes. La petite demanda sa bénédiction au Rév'd Père Frédéric, fut recommandée aux prières du bon curé du lieu et depuis ce temps la petite fille n'est plus retombée : *elle a été parfaitement guérie!*

Grâces en soient rendues à N.-D. du T.-S. Rosaire qu'on n'implore jamais en vain.

Je tenais à vous faire connaître ce fait en reconnaissance des bontés de notre bonne Mère, la très sainte Vierge Marie qui opère des prodiges au Cap.

Au Révérend E. DUGUAY,

Curé du Cap de la Magd.

Par son dévoué confrère,

J. H. MARCHAND, Ptre.

Champlain, le 16 juillet 1892.

Guérison obtenue avec de l'huile du Sanctuaire.— Mademoiselle M. R., de la Paroisse du Mont Carmel, avait une goître (grosse gorge) très développée. La pauvre jeune fille, très pieuse, en était fort inquiète, et sa bonne mère également. Toutes deux eurent la pensée, l'an dernier, au grand Pèlerinage de la Paroisse, de se procurer un peu d'huile qui avait brûlé devant la Statue de N. D. du Rosaire. Au retour, Mademoiselle M. R., (âgée de 17 ans) fit des onctions sur la goître, avec grande confiance et toute la famille fit en même temps une neuvaine à N. D. du T. S. Rosaire : le neuvième jour, sans aucun remède quelconque et sans aucune douleur l'excroissance si pénible, la goître ou la grosse gorge *avait entièrement disparu !*

Nous avons vu hier cette jeune fille, avec sa mère, toutes deux, au Pèlerinage, pleines de joie, en actions de grâces à leur très-miséricordieuse Bienfaitrice, N. D. du T. S. Rosaire.—LA RÉDACTION.

Imprimatur

† L. F., Evêque des Trois-Rivières.